



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RACQUINGHEM**

Séance du 05 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 décembre le Conseil Municipal de la Ville de Racquinghem légalement convoqué le 26 novembre 2024 s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DEMAIRE, Maire de RACQUINGHEM

Nombre de conseillers :	Exercice :	19	Présents :	14	Votants :	18
Présents :	DEMAIRE Jean-Luc, ANSEL Jean-Pierre, BAUDUIN Astrid, BULTEL René, CLERMONT Sabine, DELOUX Claude, DUFRENNE Yoan, GAMBLIN Francis, GRIOCHE Christelle, HANNOTEL José, LAMOOT Véronique, MAGNIER Zlata, PLOCKYN Stéphanie et PRUVOST Wulfran					
Excusés :	ANDRZEJEWSKI Stéphanie ayant donné procuration à DUFRENNE Yoan, CHARLET Christophe ayant donné procuration à HANNOTEL José, DUBOIS Colette ayant donné procuration à BULTEL René, PRUVOST Sébastien ayant donné procuration à BAUDUIN Astrid, et SANTINI Sophie					
Secrétaire :	DUFRENNE Yoan					

A l'ouverture de séance, Monsieur le Maire demande la suppression du point n°10 (Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire des employés communaux)

A l'unanimité le Conseil y est favorable

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Délibération 35/2024 : Location des salles communales – Année 2025

Le Conseil Municipal fixe les tarifs comme suit pour 2025

	Racquinghem	Extérieur	Arrhes	Caution	Caution Ménage
SALLE POLYVALENTE					
Grande salle + bar	480,00 €	610,00 €	100,00 €	1 000 €	100,00 €
Grande salle + cuisine + bar	600,00 €	730,00 €			
2 ^{ème} jour	100,00 €	100,00 €			
Associations (à partir de la 3 ^{ème} manifestation)	50,00 €				
SALLE POLYVALENTE					100,00 €
Forfait énergie élus et titulaires					
Du 01/01 au 30/04		50 €			
Du 01/05 au 30/09		30 €			
Du 01/10 au 31/12		50 €			
SALLE COMMUNALE	175,00 €	225,00 €	50,00 €	200,00 €	
Tarif horaires (réunion et divers)	15,00 €	15,00 €			

Les associations et divers pourront bénéficier de la gratuité de la salle sous certaines conditions. Au-delà de deux manifestations au sein de la salle J. Lefebvre, un tarif de 50 € sera demandé (hors Comité des Fêtes).

Une pénalité de 65 € sera appliquée aux associations qui annuleront la location de la salle moins d'un mois avant la manifestation prévue (50 € pour la salle Jean Lefebvre et 35 € pour la salle communale). Cette somme sera déduite de la subvention accordée l'année suivante.

Adoption à l'unanimité

Délibération 36/2024 : crédits scolaires 2025

Le Conseil Municipal fixe les crédits scolaires à 38 €/élève pour 2025.

Adoption à l'unanimité

Délibération 37/2024 : Tarif des photocopies et numérisation de documents

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal fixe les tarifs des photocopies et numérisation de documents à compter du 1^{er} janvier 2025.

	NOIR ET BLANC	COULEUR
A4	0,50 €	1,30 €
A4 – Recto-verso	0,60 €	1,95 €
A3	0,55 €	2,05 €
A3 – Recto-verso	0,70 €	3,45 €
Numérisation de documents	0,55 €	

Adoption à l'unanimité

Délibération 38/2024 : Personnel communal – Attribution d'une carte cadeau

Le Conseil Municipal décide l'acquisition de carte auprès d'Illicado d'une valeur unitaire de 100 €.

Adoption à l'unanimité

Délibération 39/2024 : Droit de place

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal fixe les droits de place à compter du 1^{er} janvier 2025.

- pour les commerces alimentaires (installation fixe) à 250 €/an (au prorata du temps de présence)
- pour les commerces alimentaires (hebdomadaire) à 20,00 € par mois
- pour les commerces ambulants occasionnels à 60,00 € par jour d'installation
- pour les forains en dehors de leur installation habituelle (soit à compter du mercredi après la ducasse) : 30 € par jour d'installation

Adoption à l'unanimité

Délibération 40/2024 : Salle Jean Lefebvre – Tarif

Le Conseil Municipal valide la proposition de tarif préférentiel lors de la location de la salle Jean Lefebvre.

Adoption à l'unanimité

Délibération 41/2024 : Budget communal – Engagement des dépenses d'investissement 2025

Le Conseil Municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Adoption à l'unanimité

Délibération 42/2024 : Recensement de la population – Agent recenseurs

Le Conseil Municipal valide la rémunération des agents recenseurs pour le recensement de la population 2025.

Adoption à l'unanimité

Délibération 43/2024 : Modification du règlement de l'espace cinéraire

Monsieur le Maire donne lecture de la modification apportée au règlement de l'espace cinéraire concernant le jardin du souvenir.

Le Conseil Municipal valide la modification apportée au règlement de l'espace cinéraire concernant le jardin du souvenir.

Adoption à l'unanimité

Délibération 45/2024 : Subvention exceptionnelle – OCCE

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention exceptionnelle de la coopérative scolaire (OCCE) pour 2025 qui permettrait la prise en charge des frais d'assurance d'un montant de 669,94 €.

Après concertation, le Conseil Municipal décide d'accorder le versement d'une subvention exceptionnelle. Les crédits seront inscrits au BP 2025.

Adoption à l'unanimité

Délibération 46/2024 : Cantine scolaire – Dispositif de la cantine à 1 euro (convention et avenant)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Etat a instauré une aide financière afin d'alléger le poids des dépenses d'alimentation pour les familles défavorisées, améliorer la qualité des repas servis et donner à chacun les moyens de la réussite pour les communes rurales avec une tarification sociale de la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter la nouvelle tarification sociale au sein du restaurant scolaire, selon le tableau ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2025.

Tranches	Quotient familial	Tarifs
1	0 à 1 000 et enfants placés en famille d'accueil	1,00 €
2	1 001 à 1 200	2,90 €
3	1 201 et plus	3,50 €

Adoption à l'unanimité

Délibération 47/2024 : Vente de terrain rue des Genêts

Le Conseil Municipal approuve la vente de la parcelle AA 77 de 60 m² au prix de mille deux cents euros (1 200,00 €), précise que les frais notariaux seront supportés par les acquéreurs et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

Délibération 48/2024 : Demande de prise en charge

Monsieur le Maire a été sollicité par un administré qui a abimé sa tondeuse sur un regard en tondant un terrain appartenant à la commune qu'il entretient régulièrement.

Le montant des travaux de réparation s'élève à 566,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ne souhaite pas régler ni la totalité ni une partie des travaux de réparation de la tondeuse.

Adoption à la majorité (11 contre – 7 pour – 1 abstention))

Délibération 49/2024 : Achat de billets et autres – Jeunesse Sportive Racquinghem

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la JSR a sollicité la commune pour acheter des billets, écharpes et tickets repas en lieu et place pour les rencontres Lens/Montpellier et Lens/Monaco pour un montant de 1 999,98 €, cet achat ne pouvant être réalisé que par le biais d'une collectivité.

Cette somme sera déduite de la subvention 2025 qui leur sera allouée.

Adoption à l'unanimité

Délibération 50/2024 : Achat repas ALSH – SOCIETE CLEMAX (YANNI'CUISINE)

Le Conseil Municipal accepte la proposition pour l'achat de repas pour l'ALSH 2025.

Adoption à la majorité (une abstention)

Délibération 51/2024 et 52/2024 : ALSH – Communes partenaires

Le Conseil Municipal sollicite au vu des dépenses de l'année 2024 (juillet/août) de l'ALSH de Racquinghem :

- La commune de Wardrecques à hauteur de 12 737,14 €
- La commune de Wittes à hauteur de 8 046,34 €

Adoption à l'unanimité

Délibération 53/2024 : Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer – Rapports annuels 2023

Le Conseil Municipal prend acte des différents rapports présentés par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

Délibération 54/2024 : Avis du conseil municipal sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs de la CAPSO

Le Conseil Municipal décide de rendre un avis favorable sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et d'Information des Demandeurs de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

Adoption à l'unanimité

Délibération 55/2024 : Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal valide le tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} janvier 2025.

Adoption à l'unanimité

Délibération 56/2024 : Manifestations communales – Bons d’achat/cartes-cadeaux

Le Conseil Municipal valide la nouvelle liste des commerçants qui ont décidé d’accepter les bons d’achat/cartes-cadeaux d’une valeur unitaire de 5 € lors des diverses manifestations communales (médaillés du travail, nouveaux arrivants, concours de maisons fleuries, etc.).

Adoption à l’unanimité

DM 02/2024 – Commune

Le Conseil Municipal valide les décisions modificatives de crédits.

Adoption à l’unanimité